



Publié le 08-12-2022

## ARRETE CONJOINT

portant réglementation de la circulation sur les RD 223  
Territoire de la commune de BRISCOUS

### 2022/DGAPID/LAB/076

-----  
Le Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques,

Le Maire d'URT,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu l'arrêté n°01-2017-DGAPID du 06 juillet 2015 portant délégation de signature de M. le Président du Conseil départemental à Mr le responsable de l'UTD de Labourd,

Considérant qu'en raison de travaux pour la pose d'un transformateur ENEDIS sur la RD 223 et pour assurer la sécurité des usagers, il convient de réglementer la circulation,

Sur proposition de Monsieur le Directeur du Patrimoine et des Infrastructures, UTD Labourd,

### ARRETEMENT :

**ARTICLE 1 :** Le jeudi 15 décembre 2022 entre 8h et 16h sur une période de 2h, la circulation sera interdite sur la RD 223 entre les PR 1+540 et 1+840, commune de Briscous.

L'itinéraire de déviation empruntera, dans les 2 sens de circulation, la RD 423 la RD123 et la RD 936.

**ARTICLE 2 :** La pré-signalisation et les limites des prescriptions seront indiquées par signaux réglementaires conformes à la signalisation des routes.

Les mentions non desservies seront masquées durant toute la durée de l'interdiction de circuler.

La fourniture, la pose et la maintenance de cette signalisation seront sous la responsabilité de l'entreprise SDEL – ZA de Maignon, 15 route de Pitoys, 64600 ANGLET ( Gilles CARRERE: 06.09.38.62.01).

**ARTICLE 3 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, Direction Départementale des territoires et de la Mer, Unité Sécurité Routière défense Gestion de Crise,
- M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Atlantiques,
- Madame le Maire d'URT
- Madame le Maire de BRISCOUS,
- Mme et M. les Conseillers départementaux du canton de NIVE-ADOUR,
- M le responsable de l'entreprise SDEL,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site <https://publication-actes.le64.fr>.

URT, le 07 décembre 2022,

Le Maire



Le Maire,  
Nathalie MARTIAL ETCHEGORRY

Bayonne, le 07/12/2022

Pour le Président du Conseil départemental,  
et par délégation,  
Le Chef de l'UTD Labourd

Philippe MAZAUD